

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 DECEMBRE 2015**

Délibération
n° 2015.12.171.B

**Médiathèque
d'agglomération
L'Alpha - Travaux de
construction - Lot n°
7 "menuiseries
intérieures" : avenant
n° 6**

LE TROIS DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis à L'Alpha - Médiathèque de GrandAngoulême - 1 rue Coulomb 16000 ANGOULÊME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 novembre 2014**

Secrétaire de séance : François NEBOUT

Membres présents :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD, Isabelle FOSTAN, André BONICHON

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 DECEMBRE 2015

**DELIBERATION
N° 2015.12.171.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : **Monsieur DEZIER**

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N°
7 "MENUISERIES INTERIEURES" : AVENANT N° 6**

Par délibération n°78 B du 23 juin 2011, modifiée par délibération n°113 B du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

La commission pour les marchés adaptés du 21 juin 2012 a donné un avis favorable à l'attribution du lot n°7 « menuiseries intérieures » à la société EGTB SUTRE sise Le Bois Chadutaud à ASNIERES SUR NOUERE (16290) pour un montant de 402 253,20 € HT.

Par délibération n°64 B du 19 juin 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 en plus-value de 3 445,80 € HT qui a porté le montant total du marché à 405 699,00 € HT.

Par délibération n°131 B du 27 novembre 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°2 en moins-value de 690,80 € HT qui a ramené le montant total du marché à 405 008,20 € HT.

Par délibération n°25 B du 12 mars 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°3 en moins-value de 47 904,40 € HT qui a ramené le montant du marché à 357 103,80 € HT.

Par délibération n°97 B du 9 juillet 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°4 en moins-value de 15 352,38 € HT qui a ramené le montant du marché à 341 751,42 € HT.

Par délibération n°139 B du 22 octobre 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°5 en moins-value de 17 042,50 € HT qui a ramené le montant du marché à 324 708,92 € HT.

Il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires demandés par la commission de sécurité, le maître d'ouvrage ou liés à des oublis de prestations de la maîtrise d'œuvre pour un montant de 10 000 € HT.

Le montant de l'avenant n° 6 en plus-value est de 10 000 € HT.

Le montant du marché passe de 324 708,92 € HT à 334 708,92 € HT suite au dernier avenant. La diminution du marché s'élève à 16,79% par rapport à son montant initial de 402 253,20 € HT.

.../...

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°6 au lot n°7 « menuiseries intérieures» dont le titulaire est la société EGTB SUTRE sise Le Bois Chadutaud à ASNIERES SUR NOUERE (16290) pour une modification de prestations d'un montant en plus-value de 10 000 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| Certifié exécutoire : | |
|---|---|
| <u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 11 décembre 2015 | <u>Affiché le :</u> 11 décembre 2015 |